## Cession d'entreprise / Levée de fonds – La clause de non-concurrence

	Cession de titres	Levée de fonds
Pourquoi prévoir une clause de NC / Pour quelle période doit-elle protéger ses bénéficiaires ?	(ii) la nouvelle clause de non-concurrence consentie en qualité d'associé, sinon gare aux difficultés pratic 2. <u>Existence d'une clause de NC préexistante dans les statuts</u> : il est possible qu'une clause de non-concu d'une clause générale, qui ne liera le cédant en cas de sortie de la société que si elle est expressément ré 3. <u>Limites d'une clause de NC statutaire</u> : en cas de violation d'une clause de non-concurrence statutaire,	rrence figure déjà dans les statuts de la société, hors tout contexte de cession ou de levée de fonds. En pratique, il s'agira
Quelles sont les conditions de validité de la clause de NC ?	3 conditions cumulatives:  - une obligation limitée dans le temps,  - une obligation limitée dans l'espace, et  - une obligation proportionnée aux intérêts légitimes à protéger.  Une 4 eme condition vient s'ajouter si la personne tenue par la clause est également salariée à la date de prise de son engagement: l'existence d'une contrepartie financière.  A noter:  1. Concurrence directe ou indirecte:  1. Concurrence directe ou indirecte:  2. A préciation au cas par cas: la validité des clauses de NC est appréciée au cas par cas au regard des spécificités de chaque situation. C'est pourquoi, par exemple, une clause couvrant la France pourra être considérée excessive dans un cas et non dans un autre.  3. Les autres obligations: la clause de NC peut être assortie d'autres obligations destinées à restreindre l'activité du cédant / fondateur / manager:  Interdiction de débaucher des salariés de la cible  Pour les destinataires de la clause qui restent dans la société, l'obligation de consacrer leur activité professionnelle exclusivement à la société.	
Sanctions	L'interdiction forcée de la poursuite de l'activité violant la clause de NC, éventuellement sous astreinte + Le versement de dommages-intérêts si l'existence d'un préjudice est établi.	